Compétences-clés dans un monde en mutation: mise en oeuvre du programme de travail 2010 pour l'éducation et la formation

2010/2013(INI) - 27/04/2010

En adoptant le rapport d'initiative de Maria BADIA i CUTCHET (S&D, ES) sur les compétences clés dans un monde en mutation -mise en œuvre du programme de travail "Éducation et formation 2010"-, la commission de la culture et de l'éducation se félicite de la communication de la Commission sur "Les compétences clés dans un monde en mutation".

Sur le plan concret, les députés constatent que, même s'il y a eu des progrès ces dernières années, beaucoup de citoyens européens ne sont toujours pas suffisamment qualifiés. Ainsi :

- 1 jeune (entre 18 et 24 ans) sur 7 abandonne l'école prématurément (6 millions d'abandons de scolarité dans l'UE-27),
- 1 jeune de 15 ans sur 4 ne sait pas lire correctement,
- environ 77 millions d'européens (soit près d'un tiers de la population européenne âgée de 25 à 64 ans) ne possèdent que peu ou pas de diplômes ou titres scolaires, et un quart seulement possède des qualifications de haut niveau et de trop nombreux citoyens européens ne possèdent pas de compétences en matière de TIC,
- le nombre de jeunes ne sachant pas lire correctement à l'âge de 15 ans ne fait qu'augmenter (21,3% en 2000 et 24,1% en 2006).

Face à ce constat alarmant, les députés appellent la Commission à poursuivre le débat sur "les compétences nouvelles pour des emplois nouveaux" car d'ici 2020, 16 millions d'emplois de plus vont exiger des qualifications de haut niveau. Ils recommandent en outre que ce débat fasse intervenir toutes les parties intéressées: les enseignants et les étudiants, les organisations professionnelles compétentes, les syndicats, les acteurs de la société civile et les associations de parents et d'étudiants, ainsi que les représentants du secteur économique.

Augmenter et améliorer l'offre de formation : pour les députés, il est essentiel d'augmenter la qualité de l'enseignement et de la formation pour tous les étudiants et de développer les offres de formation mises à disposition avec un accent accru sur l'apprentissage des langues.

Ils passent ainsi en revue l'ensemble des étapes du cursus scolaire et des différentes étapes de la formation qu'elle soit professionnelle ou continue, et mettent en avant les lacunes et les réformes à mettre en œuvre. Globalement, les députés s'expriment comme suit :

- **enseignement préscolaire** : à ce stade, c'est avant tout l'apprentissage de la langue maternelle qui doit être renforcé, y compris pour les minorités traditionnelles et les enfants d'immigrés. Réitérant leurs points de vue selon lequel un système éducatif de qualité pour la petite enfance favorise l'acquisition précoce des compétences clés, les députés insistent sur la « culture de la lecture » dès la période préscolaire et le développement de la créativité. Ils insistent également sur l'apprentissage d'une seconde langue à un stade précoce ;
- **enseignement primaire et secondaire** : les députés estiment que la priorité doit aller à l'acquisition des langues y compris pour les enfants d'immigrés. Des efforts doivent également être faits pour renforcer la participation active des élèves, développer des relations de confiance entre les élèves et les enseignants, renforcer l'apprentissage des nouvelles technologies (notamment d'Internet afin de

mieux préparer les enfants aux pièges de la toile) et développer les activités sportives. Les députés soulignent en outre la nécessité de mettre en place une stratégie globale en matière d'acquisition de compétences clés ainsi qu'en matière de certification des compétences, allant de l'adaptation des programmes scolaires à la facilitation du développement de la formation continue des enseignants. Des efforts doivent également être faits pour lutter contre la dyslexie ;

- **enseignement supérieur** : une fois encore, les députés recommandent l'amélioration de la mobilité entre les établissements d'enseignement supérieur, le secteur privé et l'enseignement et la formation professionnels afin de promouvoir l'apprentissage centré sur les étudiants et l'acquisition de compétences telles que l'esprit d'entreprise, les connaissances interculturelles, le raisonnement critique et la créativité. Pour cela, il est urgent de **lever tous les obstacles** d'ordre économique ou en rapport avec la reconnaissance, afin de renforcer la qualité des expériences de mobilité pour tous les étudiants. Ils demandent également que l'on : i) encourage les programmes de recherche ; ii) coordonne mieux les cursus avec les besoins du marché du travail ; iii) accélère la modernisation des programmes d'études et, plus généralement, que l'on avance le processus de Bologne. Les députés estiment également qu'il faut ouvrir davantage les établissements d'enseignement supérieur à **tous les apprenants**, qu'ils s'agissent de ceux qui n'ont pas suivi un parcours d'apprentissage traditionnel, des étudiants ayant des besoins particuliers ou des groupes défavorisés. Il faut également augmenter l'accès aux bourses pour les plus défavorisés dans le respect du droit fondamental de tous à l'éducation. Des efforts doivent également être faits en direction des filles et des femmes qui sont toujours sous-représentées dans les disciplines mathématiques, les sciences et les technologies. Plus généralement, les députés plaident pour des investissements plus élevés et diversifiés dans le domaine de l'enseignement supérieur, et faisant la part belle aux partenariats entre établissements d'enseignement supérieur, universités, centres de recherche et secteur privé ;
- **enseignement et formation professionnels** : les députés estiment que la hausse du chômage est extrêmement préoccupante chez les jeunes. C'est pourquoi, ils prient instamment les États membres de **garantir la plus grande flexibilité possible sur les marchés du travail** afin que les jeunes puissent facilement trouver un emploi. Rappelant toute l'attachement qu'ils portent à l'enseignement et à la formation professionnels dans ce contexte, les députés souhaitent que de nouvelles mesures soient prises dans les domaines suivants : i) renforcement de l'apprentissage en milieu de travail et des stages, y compris dans d'autres pays de l'Union ; ii) renouvellement et amélioration des programmes de formation professionnelle en tenant compte des compétences clés ; iii) mise en place d'un modèle de reconnaissance des crédits de formation liés aux compétences de la citoyenneté pour les jeunes qui participent à des initiatives de volontariat et de service civil ; iv) meilleure transition entre les formations et qualifications professionnelles de l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur ;
- **éducation et formation tout au long de la vie** : les députés insistent pour que des mesures soient rapidement prises pour **faire face au nombre croissant de personnes ne sachant pas lire** correctement. Les États membres et la Commission sont donc appelés à lutter avec énergie contre l'analphabétisme, y compris chez les adultes. Les députés soutiennent pleinement l'objectif visant à augmenter la participation des adultes dans l'éducation et la formation tout au long de la vie pour la faire passer de 12,5% à 15% d'ici à 2020. Dans cette optique, ils appellent les universités à favoriser un accès plus large à l'apprentissage, à la diversification et à l'accroissement de la population estudiantine et à la transformation des programmes d'éducation en les rendant plus attractifs aux adultes qui reprennent des études. La Commission et les États membres devraient également prendre des initiatives pour multiplier les établissements de formation tout au long de la vie tels que les "**écoles de la seconde chance**". Constatant que l'un des principaux obstacles rencontrés par les adultes pour participer à l'enseignement et la formation concerne l'absence de services d'aide pour leurs familles, les députés encouragent les États membres à prendre des mesures pour faciliter leur accès à la formation continue (aide à la prise en charge des enfants et des personnes à charge, …) ou pour faciliter l'apprentissage en ligne. Des progrès supplémentaires s'imposent également dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnels et des adultes, y compris à travers la reconnaissance légale d'un **droit universel à la formation tout au long de la vie**.

Emplois blancs, emplois verts, emplois féminins : les députés attirent l'attention non seulement sur ce qu'on appelle les "emplois verts", mais aussi les "emplois blancs" (des personnes âgées). La part de personnes âgées de plus de 65 ans par rapport à celle de personnes âgées de 15 à 64 ans va normalement passer de 26% en 2008 à 38% en 2030. Il faut donc actualiser leurs compétences, notamment en matière de TIC. Constatant par ailleurs que le taux d'emploi des femmes reste particulièrement bas (seulement 63% des femmes travaillent contre 76% des hommes), les députés appellent les États membres à combler ce fossé grâce à une politique ciblée d'éducation et de formation.

D'autres mesures sont enfin réclamées pour :

- faciliter l'intégration des personnes handicapées, indépendamment de leur âge, dans le secteur de l'éducation et de la formation ;
- renforcer l'acquisition de compétences en matière de démocratie ;
- améliorer le développement des compétences pour les personnes issues de milieux défavorisés;
- mettre en place une véritable culture numérique et médiatique ;
- introduire de nouvelles méthodes d'organisation de l'apprentissage en milieu scolaire ;
- renforcer l'importance des cours d'histoire et de langues en tant qu'instruments de l'intégration sociale et culturelle européenne;
- renforcer l'importance de l'art, de la culture et du sport dans l'éducation et la formation ;
- veiller à la **suffisance des investissements dans l'éducation** afin de garantir l'accessibilité du marché du travail pour toutes les catégories.